

INTERNATIONAL – Clonage humain –

Par Inf'OGM

Publié le 13/05/2002

D'une part, la Douma (chambre basse du Parlement russe) a approuvé, le 19 avril 2002, en 3ème lecture et à l'unanimité des 365 députés présents, un projet de loi interdisant le clonage humain autre que pour la recherche, pour une période de cinq ans. Cette loi interdit, en outre, l'importation et l'exportation des embryons clonés. Le texte doit encore être approuvé par le Sénat. D'autre part, aux Etats-Unis, le président George W. Bush a lancé le même jour un nouvel appel au Congrès américain pour qu'il interdise toute forme de clonage humain ; la législation sur le clonage humain est actuellement "bloquée au Congrès, en raison d'un désaccord sur cette question entre les républicains, majoritaires à la Chambre des représentants, et les démocrates qui contrôlent le Sénat".

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/international-clonage-humain/